



Extrait du registre des décisions

Bureau du 17 mars 2022

n° 035-22

Objet : *RS - Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de carburant à la cuve et par carte accréditive*

- date de convocation le 11 mars 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

<i>Aillon-le-Jeune</i>	Serge Tichkiewitch
<i>Aillon-le-Vieux</i>	Christian Gogny
<i>Arith</i>	
<i>Barberaz</i>	Arthur Boix-Neveu
<i>Barby</i>	Christophe Pierreton
<i>Bassens</i>	
<i>Bellecombe-en-Bauges</i>	Eric Delhommeau
<i>Challes-les-Eaux</i>	Josette Rémy
<i>Chambéry</i>	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
<i>Cognin</i>	Corinne Charles - Franck Morat
<i>Curienne</i>	
<i>Doucy-en-Bauges</i>	Marie Perrier
<i>Ecole</i>	Hervé Ferroud-Plattet
<i>Jacob-Bellecombette</i>	
<i>Jarsy</i>	
<i>La Compôte</i>	Jean-Pierre Fressoza
<i>La Motte-en-Bauges</i>	
<i>La Motte-Servolex</i>	Pascal Mithieux
<i>La Ravoire</i>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<i>La Thuile</i>	Dominique Pommat
<i>Le Châtelard</i>	
<i>Le Noyer</i>	Philippe Gamen
<i>Les Déserts</i>	Sandra Ferrari
<i>Lescheraines</i>	
<i>Montagnole</i>	Jean-Maurice Venturini
<i>Puygros</i>	
<i>Saint-Alban-Leysse</i>	Michel Dyen
<i>Saint-Baldophe</i>	Christophe Richel
<i>Saint-Cassin</i>	Jocelyne Gougou
<i>Sainte-Reine</i>	
<i>Saint-François de Sales</i>	Maryse Fabre
<i>Saint-Jean-d'Arvey</i>	Christian Berthomier
<i>Saint-Jeoire-Prieuré</i>	Jean-Marc Léoutre
<i>Saint-Sulpice</i>	Marcel Ferrari
<i>Sonnaz</i>	Daniel Rochaix
<i>Thoiry</i>	Thierry Tournier
<i>Vérel-Pragondran</i>	Jean-Pierre Coendoz
<i>Vimines</i>	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Pierre Duperier - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 17 mars 2022

délibération n° 035-22

objet **RS - Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de carburant à la cuve et par carte accréditive**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que la Ville de Chambéry est propriétaire d'une station de carburant située au centre technique municipal (CTM). Cet équipement, dont la construction a été cofinancée par Grand Chambéry, est utilisé par plusieurs entités publiques du bassin chambérien, notamment Grand Chambéry, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Chambéry, la SEM des pompes funèbres de Chambéry et des communes associées (PFCCA) et Savoie Déchets.

Les actuels accords-cadres de fourniture de carburants et combustibles, conclus sur la base d'un groupement de commandes coordonné par la Ville de Chambéry, arrivent à échéance en décembre 2022 et doivent être renouvelés afin d'assurer la continuité d'approvisionnement.

Grand Chambéry, le CCAS de Chambéry, le Syndicat mixte Savoie Déchets, la SEM PFCCA, les communes d'Aillon-le-Jeune et Challes-les-Eaux et le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) ont manifesté leur intérêt pour un achat groupé. En conséquence, un nouveau groupement de commandes, dont le coordonnateur serait la Ville de Chambéry, doit être constitué afin d'initier une nouvelle consultation pour l'achat de carburants et combustibles à la cuve et/ou par cartes accréditives

Dans le cadre de ce groupement de commandes, la Ville de Chambéry aura la charge de l'organisation de la consultation, de la sélection des offres, de la signature et de la notification des accords-cadres relatifs à cette opération au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement.

La commission d'appel d'offres de la Ville de Chambéry sera compétente pour désigner les titulaires des accords-cadres à bons de commande.

La consultation sera initiée sur la base d'un appel d'offres ouvert conformément au code de la commande publique en vue de la passation d'un accord-cadre à bons de commande, alloti, mono-attributaire avec maximum exprimé en quantité.

Les fournitures sont réparties en trois lots et comporteront les volumes maximaux précisés ci-dessous :

Lot	1	2	3
Désignation	carburants gazole et essence livrés à la cuve	AD Blue livré à la cuve	carburants gazole et essence par cartes accréditives
Volume maximal annuel en litres pour l'ensemble du groupement	1 200 000	12 000	10 000

La durée de ces contrats est fixée à un an. Ils sont reconductibles trois fois pour une même durée d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Exécution des accords-cadres

La Ville de Chambéry gère l'approvisionnement des cuves de la station du centre technique municipal. Elle est à ce titre chargée de l'exécution technique des lots « à la cuve » pour les membres du groupement venant s'approvisionner à cette station. Les titulaires des accords-cadres concernés établissent ensuite pour chaque membre du groupement concerné une facture établie au réel, selon les données quantitatives de consommations communiquées par les services de la Ville de Chambéry.

Les membres du groupement possédant des cuves exécutent les contrats en fonction de leurs besoins propres.

Pour le lot « cartes accréditives », chaque membre du groupement gère l'exécution en fonction de ses besoins. Le coordonnateur est chargé du suivi du respect du maximum contractuel.

Les modalités relatives au fonctionnement du groupement sont encadrées par la convention constitutive annexée.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de carburant,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : **Décision du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **035-22**

Objet de l'acte : RS - Adhésion au groupement de commandes relatif à l'achat de carburant à la cuve et par carte accréditive

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) : convention groupement carburant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26872H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26872H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022